

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition de motion du Conseil d'Administratif de l'UPEC – Séance du 22 septembre 2023.

Motion de la CR de l'UPEC – Séance du 25 septembre 2023

Considérant que les effectifs étudiants de l'UPEC (université interdisciplinaire dite complète, dont les coûts de fonctionnement sont les plus élevés) ont augmenté de 20% entre 2017 et 2022, alors que sa subvention pour charge de service public n'a augmenté que de 8%, entraînant une baisse de la dotation par étudiant de -10%.

Considérant que l'injonction étatique d'accueillir toujours plus d'étudiants sans soutien financier adapté ne permet pas à l'établissement d'assumer ses missions de service public dans des conditions satisfaisantes et entraîne une forte dégradation des conditions de travail de ses différentes communautés professionnelles ainsi que des conditions d'étude, dans un contexte de renforcement de la précarité étudiante, qui représente un risque social majeur pour la société française.

Considérant que les mesures salariales décidées et, pour certaines d'entre elles, annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, notamment en matière de revalorisation du point d'indice, apparaissent comme indispensables mais qu'une partie d'entre elles n'a pas été compensée en 2022 et qu'elle ne pourrait l'être que de manière partielle en 2023 et 2024.

Considérant qu'une telle contrainte budgétaire ne peut cependant être absorbée sans altérer, voire mettre en péril, à court terme, l'accueil et la formation des étudiants, leurs conditions de vie et d'études, la recherche, l'innovation ainsi que la rénovation des campus, *a fortiori* dans un contexte inflationniste où les coûts de l'énergie ne cessent d'augmenter.

Le Conseil d'administration de l'UPEC :

- Demande que la subvention pour charge de service public par étudiant attribuée à l'UPEC retrouve *a minima* son niveau de 2017,
- S'associe aux craintes exprimées par France Universités et à la demande des présidentes et présidents d'universités tendant à ce que, dans le cadre de la discussion parlementaire relative au projet de loi de finances 2024, l'État finance les mesures qu'il décide et ne les laisse pas, sans compensation, à la charge des établissements.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la validation de la synthèse de la séance du 26 juin 2023.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne


Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche


Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la demande de validation des appels d'offres internes 2023/2024. Annexes 1, 2, 3, 4 et 5.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne


Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche


Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la demande de validation des calendriers de la CR - CE/CEE - AO UPEC 2023/2024 cf. Annexes 6, 7 et 8.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Morencé Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la demande de réévaluation du dossier RNA de Madame L. Mongeard, maître de conférences au sein du Lab'Urba.

Il est proposé aux membres de la CR d'octroyer 96 heures de décharge à L. Mongeard dans le cadre de son projet ANR JCJC.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la demande de relecture de Madame Zineb Abidi dans le cadre de l'AO traduction / relecture.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont demandé que ce dossier incomplet soit reporté à la prochaine CR en attendant de recevoir des informations complémentaires.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la décision portant sur la politique et la procédure de dérogation pour diriger une thèse sans habilitation à diriger des recherches cf. Annexe 9.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la décision de réattribution de deux contrats doctoraux à la suite de deux démissions. Il est proposé :

- D'attribuer un contrat doctoral à Florian Westrelin, ED SVS, dans le cadre de la campagne nationale « doctorat handicap » lancée par le MESRI.
- De réattribuer un contrat doctoral à l'ED MSTIC.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces deux propositions à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la décision d'attribution des contrats doctoraux pour l'ED OMI :

 Organisations, Marchés, Institutions			Auditions - Contrats doctoraux - 5 juillet 2023				
Classement	Nom - Prénom		Sujet de thèse	Directeur de thèse	rattachement	Laboratoire	Argumentaires
LP 1	EKERE Anthony	tonybustit@yahoo.com	Trade Liberalization and Environmental Protection: Trade-off or Double Win?	Julie LOCHARD (co-encadrant BAGAYEV Igor)	UPEC	ERUDITE	Projet de recherche très clair, pertinent et très bien présenté.
LP 2	COHEN TANUGI-CARRESSE Arielle	arielle.cohentanugi@gmail.com	Measuring interactions between social capital, health and adversities : A new approach to vulnerability	BARNAY Thomas	UPEC	ERUDITE	Projet de recherche très clair, pertinent et très bien présenté.
LP 3	ETRONNIER Arthur	arthur.etronnier@gmail.com	Étude sur l'effectivité des mesures restrictives de l'Union européenne	DE NANTEUIL Arnaud	UPEC	MIL	Projet de recherche qui s'inscrit dans un questionnement juridique classique et pertinent.
LP 4	PRATA Sarah	SARAH.PRO.ETUDES@OUTLOOK.FR	Les influenceurs	BOFFA Romain	UPEC	LDP	Projet de recherche intéressant qui aurait mérité de s'interroger sur certains de ses aspects de façon plus approfondie
LC 1	MAMA ENAMA Maria Goretti	mariaenama09@gmail.com	Les protestations sociales des diasporas africaines en Europe : le cas de la diaspora camerounaise en France	MISCOIU Sergiu	UPEC	LIPHA	Projet de recherche très intéressant et semble-t-il peu exploré. Toutefois les choix méthodologiques restent trop vagues, s'agissant notamment de l'accès au terrain.
LC 2	MERLINO Federica	merlinofederica1@gmail.com	Harmonisation européenne de la fiscalité directe des entreprises	MAITROT DE LA MOTTE Alexandre	UPEC	MIL	Projet de recherche intéressant. Il reste cependant vague, notamment sur le plan méthodologique
LC 3	KESSIOUI Salwa	salwakessiou1@gmail.com	Clean Energy Solutions to Address Global Environmental Concerns: A Pathway for Climate Performance and	DUBOCAGE Emmanuelle SHUWAIKH Fatima	UPEC	IRG	projet de recherche qui semble ne pas être encore abouti. Les échanges avec la candidate n'amènent pas des réponses satisfaisantes à cet égard.
Contrat EUR FRAPP	AUCLAIR Sarah	sarah.auclair@orange.fr	Le genre et les femmes dans le droit de l'Union européenne et des Etats membres – Contribution à une réflexion sur le langage, les langues et le droit.	CLEMENT-WILTZ Laure	UPEC	MIL	Projet de recherche original, clair et intéressant

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi

Relevé de décisions
Commission Recherche du Conseil Académique
de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)
25 septembre 2023

La Commission a :

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la décision portant sur l'attribution du contrat doctoral alloué dans le cadre du Graduate Program IA. Le contrat doctoral est attribué à Monsieur Abdelraouf Birem rattaché au laboratoire ERUDITE et à l'ED OMI.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé



La Vice-présidente de la Recherche
et de la Commission Recherche

Florence Allard-Poesi



Annexe 1

Appel d'offre « Projets et manifestations scientifiques » 2024 - Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

Les différents appels d'offre de la Commission de la Recherche, à l'exception de l'AO Post-doc et Traduction/relecture, sont regroupés dans un appel générique « Projets et manifestations scientifiques » (anciennement Bonus Qualité Recherche). Cet appel est lancé deux fois par année civile afin de permettre le financement de projets en deux phases : janvier-août et septembre-décembre. Le calendrier correspondant est le suivant :

	1 ^{ère} Vague (période d'engagement du 01/01/2024 - 31/08/2024)	2 ^{ème} vague (période d'engagement du 01/09/2024 - 31/12/2024)
Lancement	25/09/2023	01/02/2024
Remise des candidatures (dernier délai)	23/10/2023	04/03/2024
Expertise de la Commission d'Évaluation (CE)	16/11/2023	03/04/2024
Décision de la Commission Recherche (CR)	27/11/2023	22/04/2024

Dans le cadre du soutien aux axes stratégiques de l'établissement, un budget spécifique dont le montant sera fixé par la CR, leur est spécifiquement dédié. Les porteurs de projet qui souhaitent y candidater devront soumettre leur candidature, d'une part, au comité d'animation de l'axe concerné pour « labellisation »¹ et, d'autre part, aux directions des laboratoires impliqués qui établiront un classement avant transmission à la DRV. Ce dispositif est distinct de l'AO Formation-recherche (anciennement Bonus Qualité Enseignement-Recherche) dont le budget est géré par le CAC et qui soutient des projets favorisant un lien enseignement-recherche.

Les candidatures sont évaluées anonymement par deux experts puis par la Commission d'Évaluation (CE) de la Commission de la recherche (CR), avant d'être soumises à la CR.

Pour information :

Dans l'hypothèse d'un dépassement du budget consacré aux axes du fait du nombre et de la qualité des dossiers soumis, ces derniers seront examinés dans le cadre de l'AO « Projets et manifestations scientifiques » (sous réserve de disponibilité budgétaire).

II/ Critères d'éligibilité

Peuvent se porter candidat à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieur(e)s de recherche exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC. Les demandes ne peuvent porter que sur des dépenses de fonctionnement et/ou vacations.

L'AO « Projets et manifestations scientifiques » est ouvert à toutes les disciplines et à tout type de projets scientifiques. Ainsi, de manière non limitative, les projets suivants pourront être soutenus :

- Amorçage de projet (missions, réunions préparatoires à une soumission ANR, travail exploratoire, constitution de réseau...);
- Vacances (par exemple, dans le cadre d'une enquête de terrain);

¹ Ce label implique uniquement une adéquation du dossier au projet scientifique de l'axe et non une appréciation sur sa qualité scientifique.

- Stages ;
- Organisation de Workshop ou de séminaire ;
- Accompagnement méthodologique personnalisé, notamment, pour une soumission ERC *Starting Grants* ou *Consolidator Grants*, etc.

Sont inéligibles :

- Les projets tels que la préparation d'une HDR ;
- Le soutien aux doctorants et masters ;
- L'achat de bases de données ;
- Les missions individuelles ;
- Les frais de publication ;
- Les demandes de relecture et de traduction d'articles (AO spécifique).

Les projets ayant vocation à s'inscrire dans les axes stratégiques doivent être portés par au moins deux laboratoires de l'UPEC apportant un cofinancement. Dans ce cas, le laboratoire gestionnaire du budget devra-t-être précisé.

Dans un souci d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et autant que la qualité des projets déposés le permettra, la Commission de la Recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires.

Concernant le niveau de la demande, aucun plafond n'est fixé.

III/ Pièces à fournir

Les dossiers présentés **doivent justifier les dépenses** liées à la demande de financement en y joignant le ou les devis nécessaires. Tout document (e.g., bibliographie, calendrier prévisionnel du projet, résultats antérieurs, programme de la manifestation) pouvant apporter des éléments de compréhension sur le projet sera également joint au dossier.

IV/ Critères d'évaluation

Les critères indiqués ici n'ont pas vocation à s'appliquer de manière uniforme étant donné la diversité des projets à évaluer. L'hétérogénéité des pratiques et attendus de chaque discipline entrera également en ligne de compte dans l'appréciation du dossier.

L'appel d'offres a prioritairement vocation à soutenir la recherche collective ainsi que l'internationalisation de la recherche de l'UPEC. La participation de plusieurs laboratoires et/ou établissements (ainsi que la présence de cofinancements) est ainsi prise en compte. Le cas échéant, l'absence de cofinancement des partenaires pourra être justifiée. Une attention particulière est portée à la cohérence entre l'envergure des projets soumis et les sommes demandées. Le calendrier de réalisation des projets devra être suffisamment détaillé pour évaluer sa faisabilité et son niveau de maturité. Une attention sera également portée aux projets favorisant l'intégration ou la prise de responsabilités des jeunes chercheurs/ses lors de leur année de titularisation dans leur laboratoire.

Les classements des projets proposés par les laboratoires sont pris en compte mais ne lient pas la Commission. Les comités d'animation des axes stratégiques n'ont pas à classer les projets relevant des axes. Seul un avis favorable valant labellisation ainsi qu'une appréciation littérale seront demandés.

Amorçage de projets : sont ici visées les travaux exploratoires et/ou les réunions préparatoires avant soumission d'un projet d'envergure (ADEME, IDF, ANR, H2020, PIA, collaboration avec une organisation publique, privée ...) ayant vocation à être porté par l'UPEC. Un argumentaire montrant l'intérêt du projet ou la nécessité de tenir une réunion ainsi qu'un état d'avancement du projet envisagé, éventuellement les évaluations de versions antérieures du projet, devront être fournis. Sont notamment éligibles les dépenses d'achat de petits matériels, de réactifs, les frais de vacations,

stages de master, ou encore de mission, d'hébergement et de repas des collègues devant se déplacer.

Manifestations scientifiques : sont visés en priorité les colloques de dimension internationale ou nationale même si les journées d'études/workshop sont également éligibles. Seront retenus les projets qui témoignent d'une qualité scientifique avérée et d'une participation de l'UPEC en tant qu'établissement acteur de la manifestation scientifique. Les projets dotés d'un comité scientifique et accompagnés d'objectifs de publication seront financés en priorité. Il convient que les projets comportent une réelle dimension collective, matérialisée par l'implication de plusieurs membres de l'UPEC (idéalement de plusieurs unités) et par des cofinancements.

Enfin, seront financées de préférence les manifestations organisées au sein de l'UPEC ou sur le territoire de l'Université Paris-Est, sauf dans le cas d'une localisation hors UPEC justifiée par le thème du colloque.

Un dossier-type de candidature est à compléter et à renvoyer à la Direction de la Recherche et de la Valorisation **au plus tard le 23 octobre 2023** à 16h00 (vague 1) ou **le 4 mars 2024** (vague 2).

Une fiche-bilan devra également être transmise, le cas échéant 6 mois après le financement de la CR.

L'octroi de financements sera conditionné au respect de la signature « [UPEC](#) ».

V/ Période d'engagement

Première vague : Janvier – Août

Deuxième vague : Septembre – décembre

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour cet appel d'offres et nous vous prions d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de l'Université Paris-Est

Créteil
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidence de la recherche et
de la Commission de la Recherche


Florence Allard-Poesi

Axes stratégiques :

- **Santé, société, environnement (SSE)** : Isabelle Coll et Sophie Lanone ; axe-sse@u-pec.fr
- **Transformation, inégalités, résistances (TIR)** : Fanny Gallot et Fabrice Ripoll ; axe-tir@u-pec.fr
- **Sciences et pratiques en éducation et en formation (SPEF)** : Alain Mouchet et Yann Bassaglia ; axe-spef@u-pec.fr
- **Francophonies et plurilinguismes (FP)** : Laure Clément-Wilz et Yolaine Parisot ; axe-fp@u-pec.fr
- **Numérique, sciences et pratique (NSP)** : Julien Cervelle ; axe-nsp@u-pec.fr

Annexe 2

Appel d'offre « Projets et manifestations scientifiques jeunes chercheurs » 2024 – Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

L'équipe politique renforce le soutien aux jeunes chercheurs via la mise en place d'un AO qui leur est dédié. Le montant afférant à cet appel d'offre sera ultérieurement déterminé par les instances compétentes. Cet appel vise à aider les jeunes chercheurs à amorcer des projets de recherche, structurer des réseaux scientifiques au sein et en dehors de l'établissement et soutenir le dépôt de candidatures à des appels à projets. L'appel d'offre jeunes chercheurs fera l'objet d'une seule et unique vague dont la période d'exécution s'étend d'avril à décembre. Le calendrier correspondant est le suivant :

Lancement	25 septembre 2023
Remise des candidatures (dernier délai)	08 janvier 2024
Expertise de la Commission d'Evaluation (CE)	04 mars 2024
Décision de la Commission Recherche (CR)	18 mars 2024

Les candidatures seront évaluées anonymement par deux experts, puis par la Commission d'Evaluation de la Commission de la Recherche (CR), avant d'être soumises à la CR.

II/ Critères d'éligibilité

Peuvent se porter candidats à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC et ayant soutenu leur thèse depuis moins de dix ans (janvier 2014). Les demandes ne peuvent porter que sur des dépenses de fonctionnement et/ou vacations. L'AO « Projets et manifestations scientifiques » classique est également ouvert aux jeunes chercheurs.

L'AO « Projets et manifestations scientifiques jeunes chercheurs » est ouvert à toutes les disciplines et à tout type de projets scientifiques. Ainsi, de manière non limitative, les projets suivants pourront être soutenus :

- Amorçage de projet (missions, réunions préparatoires à une soumission ANR, travail exploratoire, constitution de réseau...);
- Vacances (par exemple, dans le cadre d'une enquête de terrain);
- Organisation de Workshop ou de séminaire;
- Accompagnement méthodologique personnalisé, notamment, pour une soumission ERC *Starting Grants* ou *Consolidator Grants*, etc.

Sont inéligibles :

- Les missions individuelles;
- L'achat de bases de données;
- Les frais de publication;
- Les projets de préparation d'HDR;
- Le soutien aux doctorants;

- Les demandes de relecture et de traduction d'articles.

Dans un souci d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et autant que la qualité des projets déposés le permettra, la Commission de la Recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires.

Concernant le niveau de la demande, aucun plafond n'est fixé.

III/ Pièces à fournir

Les dossiers présentés doivent justifier les dépenses liées à la demande de financement en y joignant le ou les devis nécessaires. Tout document (e.g., bibliographie, calendrier prévisionnel du projet, résultats antérieurs, programme de la manifestation) pouvant apporter des éléments de compréhension sur le projet sera également joint au dossier.

IV/ Critères d'évaluation

Les critères indiqués ici n'ont pas vocation à s'appliquer de manière uniforme étant donné la diversité des projets à évaluer. L'hétérogénéité des pratiques et attendus de chaque discipline entrera également en ligne de compte.

L'appel d'offres a prioritairement vocation à soutenir la recherche collective ainsi que l'internationalisation de la recherche de l'UPEC. La participation de plusieurs laboratoires et/ou établissements (ainsi que la présence de cofinancements) est ainsi prise en compte. Le cas échéant, l'absence de cofinancement des partenaires pourra être justifiée. Une attention particulière est portée à la cohérence entre l'envergure des projets soumis et les sommes demandées. Le calendrier de réalisation des projets devra être suffisamment détaillé pour évaluer sa faisabilité et son niveau de maturité. Une attention sera également portée aux projets favorisant l'intégration ou la prise de responsabilités des jeunes chercheurs/ses lors de leur année de titularisation dans leur laboratoire.

Les classements des projets proposés par les laboratoires sont pris en compte mais ne lient pas la Commission. Les comités d'animation des axes stratégiques n'ont pas à classer les projets relevant des axes. Seul un avis favorable valant labellisation ainsi qu'une appréciation littéraire seront demandés.

Amorçage de projets : sont ici visées les travaux exploratoires et/ou les réunions préparatoires avant soumission d'un projet d'envergure (ADEME, IDF, ANR, H2020, PIA, collaboration avec une organisation publique, privée ...) ayant vocation à être porté par l'UPEC. Un argumentaire montrant l'intérêt du projet ou la nécessité de tenir une réunion ainsi qu'un état d'avancement du projet envisagé, éventuellement les évaluations de versions antérieures du projet, devront être fournis. Sont notamment éligibles les dépenses d'achat de petits matériels, de réactifs, les frais de vacations, stages de master, ou encore de mission, d'hébergement et de repas des collègues devant se déplacer.

Manifestations scientifiques : sont visés en priorité les colloques de dimension internationale ou nationale même si les journées d'études/workshop sont également éligibles. Seront retenus les projets qui témoignent d'une qualité scientifique avérée et d'une participation de l'UPEC en tant qu'établissement acteur de la manifestation scientifique. Les projets dotés d'un comité scientifique et accompagnés d'objectifs de publication seront financés en priorité. Il convient que les projets comportent une réelle dimension collective, matérialisée par l'implication de plusieurs membres de l'UPEC (idéalement de plusieurs unités) et par des cofinancements.

Enfin, seront financées de préférence les manifestations organisées au sein de l'UPEC ou sur le territoire de l'Université Paris-Est, sauf dans le cas d'une localisation hors UPEC justifiée par le thème du colloque.

Un dossier-type de candidature est à compléter et à renvoyer à la Direction de la recherche et de la valorisation au plus tard le 08 janvier 2024.

Une fiche-bilan devra également être transmise, le cas échéant 6 mois après le financement de la CR. Pour rappel, toutes les publications doivent respecter la règle de signature « [UPEC](#) »

V/ Période d'exécution

Avril - Décembre

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour cet appel d'offres et nous vous prions d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de l'Université Paris Est Créteil

Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc Dubois-Randé

La vice-présidente de la recherche et de la
commission de la recherche



Florence Allard-Poesi

Annexe 3

Appel d'offre « AO pré-maturation » 2024 - Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

L'équipe politique souhaite renforcer le soutien accordé à l'accélération de l'innovation à travers la mise en place d'un appel d'offre « pré-maturation ». Le montant de l'enveloppe afférant à cet AO sera déterminé ultérieurement par les instances compétentes. Cet appel entend améliorer l'accompagnement des chercheurs afin de soutenir les projets d'innovation à fort potentiel dans la perspective de leur transfert, par exemple, vers le monde social, économique, industriel et éducatif¹.

L'objectif de la pré-maturation est d'aider à établir l'intérêt d'une idée d'innovation, ce qu'on appelle la preuve d'un concept. A cette fin, l'allocation de moyens financiers vise notamment : des expérimentations complémentaires, l'achat de matériels destinés à ces expérimentations, l'identification de marchés possibles, la réalisation d'études de marché, l'étude de positionnement technico-économique, de liberté d'exploitation et/ou de brevetabilité de projets, la définition d'une cible pour un service etc.

Cette année, l'appel d'offre pré-maturation fera l'objet d'une seule et unique vague dont la période d'exécution s'étale de mai à décembre 2024. Le calendrier correspondant est le suivant :

Lancement	25/09/23
Remise des candidatures	26/02/24
Expertise de la Commission d'Evaluation (CE)	03/04/24
Décision de la Commission Recherche (CR)	22/04/24

Les candidatures seront évaluées anonymement par deux experts et ensuite par la Commission d'Evaluation (CE) de la Commission de la Recherche (CR), avant d'être soumises à la CR.

II/ Critères d'éligibilité

Peuvent se porter candidats à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, post-doctorants et doctorants exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC.

L'AO pré-maturation est ouvert à toutes les disciplines et à tous types de projets scientifiques.

¹ En Sciences Humaines et Sociales, les recherches menées s'appuient sur et/ou peuvent donner lieu à des innovations méthodologiques, susceptibles d'être diffusées au travers d'outils numériques. La plateforme duolingo (<https://fr.duolingo.com/>), par exemple, est issue du travail de chercheurs en langues et lettres. Les recherches et méthodologies associées en sciences humaines et sociales peuvent également être sources d'innovations sociales (voir <https://destins.labo.univ-poitiers.fr/le-laboom-destins/>).

Sont inéligibles :

- Les demandes en lien avec la maturation débutant au TRL4 (voir annexe) ;
- Des prestations externes à l'UPEC dès lors qu'elles peuvent être assurées au sein de l'établissement.

III/ Critères d'évaluation

Sous le sceau de la confidentialité, les projets proposés seront évalués en fonction des critères suivants :

- L'argumentation scientifique ;
- Le caractère innovant du projet ;
- La probabilité de transfert du projet vers la société et les partenaires du monde industriel, social et économique.

Les critères indiqués ici n'ont pas vocation à s'appliquer de manière uniforme étant donné la diversité des projets à évaluer. L'hétérogénéité des pratiques et attendus de chaque discipline entrera également en ligne de compte.

Il sera par ailleurs porté une attention particulière à la cohérence entre le dimensionnement des projets soumis et les sommes demandées. Vous êtes donc invités à fournir tous les éléments (e.g., devis.) qui permettront de procéder à cette évaluation.

Le cas échéant, le calendrier de réalisation des projets devra être suffisamment détaillé pour évaluer sa faisabilité et son niveau de maturité. Un cofinancement du laboratoire ou de l'UFR, sans être exigé, est souhaitable et de nature à renforcer la candidature.

L'octroi de financements sera apprécié en prenant en compte le respect de la signature « UPEC » comme un élément positif. Les classements des projets proposés par les laboratoires seront pris en compte mais ne lieront pas la CR.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir adresser un dossier-type de candidature complété et de le renvoyer à la Direction de la Recherche et de la Valorisation **au plus tard le 06/02/2024.**

Une fiche-bilan devra également être transmise, le cas échéant 6 mois après le financement de la CR.

IV/ Période d'exécution

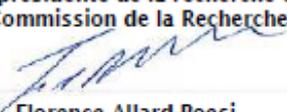
Mai – Décembre

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour cet appel d'offres et nous vous prions d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de l'Université Paris-Est


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la recherche et de
la Commission de la Recherche


Florence Allard-Poesi

Annexe : définition de la pré-maturation

L'échelle de TRL² évalue le niveau de maturité d'une nouvelle solution (technologique, méthodologique, organisationnelle), jusqu'à son intégration dans un système complet et son industrialisation. Conçue initialement par la NASA et l'ESA pour les projets spatiaux, elle compte neuf niveaux.

TRL 1 à TRL 3 : Recherche de base et appliquée

- TRL 1 : Observation du principe de base
- TRL 2 : Formulation du concept qui sous tendra la solution
- TRL 3 : Preuve expérimentale du concept

TRL 4 à TRL 6 : Recherche avancée et démonstration technologique / du savoir-faire

- TRL 4 : Validation des fonctions clés du concept au laboratoire
- TRL 5 : Validation de la solution en environnement représentatif
- TRL 6 : Démonstration dans un environnement réel simulé

TRL 7 à TRL 9 : Qualification et opérationnalité du système complet

- TRL 7 : Démonstration du système à l'échelle de prototype dans un environnement opérationnel
- TRL 8 : Qualification du système complet dans un environnement opérationnel
- TRL 9 : Validation du système dans un environnement réel

La pré-maturation (TRL 3) :

La pré-maturation est focalisée sur les étapes permettant d'apporter la preuve analytique ou expérimentale de conception. Elle peut être considérée comme la première étape nécessitant, en complément des compétences de recherche, le recours à des compétences d'ingénieries méthodologiques et techniques, et dans les domaines de la propriété intellectuelle et du marketing stratégique.

Les livrables de la pré-maturation, outre la formulation du concept, couvrent la description des besoins technico-économiques nécessaires au développement du projet dans sa phase de maturation. Ils incluent par exemple des analyses de marché, de positionnement technico-économique, de liberté d'exploitation et/ou de brevetabilité selon les projets.

² TRL: Technology readiness level, qualifie le niveau de maturité d'une technologie.

Annexe 4

Appel d'offre « Post-doc » 2024 – Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'université financera, pour l'année universitaire 2024, des contrats postdoctoraux d'une durée d'un (1) an, dont le nombre sera prochainement voté par les instances compétentes. Le calendrier correspondant au lancement de l'appel d'offre de ce financement est le suivant :

Lancement	25/09/2023
Remise des candidatures (dernier délai)	08/01/2024
Expertise de la Commission d'Évaluation (CE)	04/03/2024
Décision de la Commission Recherche (CR)	18/03/2024

Chacun des candidats sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres bénéficiera d'un contrat de travail d'un an, débutant au 1^{er} octobre 2024. Le contrat sera établi selon les conditions de l'UPEC (salaire brut de 33 600 euros brut/an), sans budget de fonctionnement associé.

Les porteurs de projet, via les directions de laboratoire, propose un projet de recherche postdoctoral¹ auprès de la Direction de la Valorisation de la Recherche (DRV). Il doit être ouvert et ne privilégier aucun.e candidat.e en particulier.

Le dossier de candidature présentera le projet scientifique que conduira le ou la post-doctorant.e et/ou les contributions attendues dans le cadre d'un projet en cours, la cohérence et l'intégration du projet ou de cette contribution dans les objectifs du laboratoire, les dispositifs de suivi et d'encadrement du ou de la post-doctorant.e au sein de l'unité ainsi qu'une description de son environnement de travail et des moyens logistiques dont il ou elle disposera. Le dossier précisera également le processus de recrutement envisagé.

Il revient exclusivement aux directions des laboratoires de déposer un dossier de candidature auprès de la DRV. Si plusieurs projets sont présentés au sein d'un même laboratoire, le conseil de laboratoire devra opérer un classement. Nous vous prions de ne jamais classer deux dossiers *ex-aequo*.

II/ Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des dossiers portent sur :

- a) Contributions attendues et projet scientifique :
 - qualités scientifiques du projet (originalité et caractère innovant, impact sur l'état des connaissances dans la discipline considérée, interdisciplinarité, transfert de technologies et méthodologie) ;
 - contributions attendues du ou de la post-doctorant.e (définition des tâches, faisabilité et respect du cadre d'un contrat post-doctorat) ;
 - contribution à l'excellence de la recherche française et européenne.
- b) Encadrement et dispositif de suivi :
 - qualité de l'équipe d'encadrement, temps disponible;
 - dispositifs de suivi, accompagnement en termes de développement de carrière.
- c) Conditions de travail :

¹ La commission de la recherche se prononce désormais sur des projets de recherche et non plus sur des candidats.

- conditions matérielles (équipement informatique, bureau, etc.) ;
- budget possiblement associé (e.g., du laboratoire, dans le cadre d'un projet financé)

Les projets de recherche seront évalués par deux experts, puis examinés et classés par la Commission d'Évaluation de la Commission de la recherche, avant d'être soumis au vote de la Commission de la recherche. Toutes les disciplines scientifiques sont concernées par l'appel d'offres. Dans un objectif d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et à qualité égale de projet scientifique, la Commission de la Recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires et de différents champs disciplinaires.

III/ Lauréats

Il revient aux laboratoires lauréats de communiquer la fiche de poste² en français et en anglais sur leurs réseaux et à la DRV, qui se chargera de la diffuser sur le portail [EURAXESS](#) ainsi que [sur le site de l'UPEC](#). Il revient également aux laboratoires d'organiser les entretiens de recrutement, et d'informer les candidats de l'issue de la procédure de recrutement. Afin d'initier la procédure d'embauche, les directions de laboratoire informeront la DRV de leur décision et transmettront les documents suivants :

- CV du lauréat,
- Laboratoire de rattachement et coordonnées du directeur ou de la directrice scientifique.

A l'issue du séjour postdoctoral, les porteurs de projet devront retourner à la Direction de la recherche et de la valorisation une fiche-bilan.

Un dossier-type de candidature, joint à cette lettre, est à compléter et à renvoyer à la Direction de la recherche et de la valorisation de l'UPEC **au plus tard le 08/01/2024 à 16h00**.

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour cet appel d'offres et nous vous prions d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de l'UPEC
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidence de la recherche et
de la Commission de la Recherche

Florence Allard-Poesi

² La Direction de la Recherche et de la Valorisation fournira une trame aux laboratoires lauréats pour écrire leur fiche de poste.

Annexe 5

Appel d'offre « Relecture-traduction/Publications internationales » 2024 - Guide du déposant

I/ Présentation du dispositif

La direction de l'Université poursuit sa politique de soutien aux laboratoires de recherche par une aide à la publication d'articles ou de chapitres de volume collectif en langue anglaise. Les textes soumis doivent être inédits en quelque langue que ce soit. Cet appel d'offres permet de financer prioritairement des travaux de relecture / révision et éventuellement des travaux de traduction. Pour l'année civile 2024, cet appel est doté d'une somme de 5 000 €. Si la totalité de cette somme vient à être dépensée, il sera possible de faire basculer les demandes de relecture-traduction sur l'enveloppe BQR sous réserve de disponibilité.

Le choix du traducteur relève de la responsabilité de l'auteur de l'article, dans le respect des règles relatives aux achats publics.

II/ Critères d'éligibilité

Peuvent se porter candidats à l'appel d'offres tous les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs exerçant dans des laboratoires sous tutelle de l'UPEC.

Les aides à la publication de thèses ne sont pas éligibles.

L'octroi de financement sera conditionné au respect de la signature « [UPEC](#) ».

III/ Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation par l'UPEC des dossiers de candidature porteront sur la renommée de la revue visée ou de l'éditeur commercial ainsi que la qualité scientifique avérée. Les articles à réviser doivent, le cas échéant, en fonction des usages disciplinaires, avoir été déjà présentés et discutés dans des séminaires/colloques.

Les candidatures à l'AO seront traitées au fil des demandes par la Commission de la Recherche.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées par l'appel d'offres. Dans un souci d'égalité entre les différentes disciplines présentes à l'UPEC et autant que la qualité des projets déposés le permettra, la Commission de la Recherche s'efforcera de sélectionner des projets relevant de différents laboratoires.

Un dossier-type de candidature est à compléter et à renvoyer à la Direction de la Recherche et de la Valorisation, en un exemplaire numérisé par courriel à : direction-recherche@u-pec.fr

Les lauréats devront envoyer à la Direction de la Recherche et de la Valorisation une copie de l'article ou du chapitre après publication.

Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour cet appel d'offres et nous vous prions d'agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de l'UPEC
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-présidente de la recherche et
de la Commission de la Recherche

Florence Allard-Poesi
Florence Allard-Poesi

Annexe 6

Calendrier prévisionnel de la Commission Recherche

Année 2023-2024

Formation Plénière

Dates	Horaires	Lieu
Lundi 25 septembre 2023	14h00-17h30	AMPHI MIEE
Lundi 23 octobre 2023	14h00-17h30	MSE AUDITORIUM AMPHI 8
Lundi 27 novembre 2023	14h00-17h30	MSE AUDITORIUM AMPHI 8
Lundi 18 mars 2024	14h00-17h30	MSE AUDITORIUM AMPHI 8
Lundi 22 avril 2024	14h00-17h30	MSE AUDITORIUM AMPHI 8
Lundi 27 mai 2024	14h00-17h30	MSE AUDITORIUM AMPHI 8
Lundi 24 juin 2024	14h00-17h30	MSE AUDITORIUM AMPHI 8

Formation restreinte

Lundi 30 octobre 2023	14h00-14h30	Bâtiment i - Salle des conseils i1-223
-----------------------	-------------	--

Annexe 7

Calendrier prévisionnel de la Commission d'évaluation (CE)

Année 2023-2024

Dates	Horaires	Lieu
Jeudi 16 novembre 2023	09h00-11h00	IUT C/V Bât. L1 Porte 6 - S. 108
Lundi 4 mars 2024	14h00 à 17h00	IUT C/V Bât. L1 Porte 6 - S. 108
Mercredi 3 avril 2024	14h00 à 17h00	IUT C/V Bât. L1 Porte 6 - S. 108
Lundi 13 mai 2024	14h00 à 17h00	IUT C/V Bât. L1 Porte 6 - S. 108

Commission d'évaluation élargie à la direction des composantes (CEE)

Lundi 10 juin 2024	14h00 à 17h00	IUT C/V Bât. L1 Porte 6 - S. 108
--------------------	---------------	-------------------------------------

Annexe 8

Calendrier prévisionnel des appels d'offres de la commission recherche de l'UPEC 2023-2024

Appels d'offres	Dates de lancement	Date de remise des projets	Envoi aux experts	Retours des experts	CE	CR
Investissement recherche 2022-2023	25 septembre 2023	Dépôt sur la plateforme jusqu'au 6 novembre 2023	/	/	16 novembre 2023	27 novembre 2023
AO traduction / relecture 2022-2023	25 septembre 2023	Au fil de l'eau				
BQR 1 ^{ère} vague 2022-2023	25 septembre 2023	23 octobre 2023	24 octobre 2023	13 novembre 2023	16 novembre 2023	27 novembre 2023
BQR 2 ^{ème} vague 2022-2023	1 ^{er} février 2024	4 mars 2024	5 mars 2024	25 mars 2024	3 avril 2024	22 avril 2024
AO Jeunes Chercheurs (si reconduction)	25 septembre 2023	8 janvier 2024	10 janvier 2024	12 février 2024	4 mars 2024	18 mars 2024
AO pré-maturation	25 septembre 2023	26 février 2024	28 février 2024	25 mars 2024	3 avril 2024	22 avril 2024
AO Postdoc 2022-2023	25 septembre 2023	8 janvier 2024	10 janvier 2024	12 février 2024	4 mars 2024	18 mars 2024
RNA	2 mai	29 mai	/	/	10 juin 2024	24 juin 2024

Annexe 9

Politique et procédure de dérogation pour diriger une thèse sans habilitation à diriger des recherches

L'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022 relatif à la formation doctorale précise les conditions à remplir pour diriger une thèse :

"Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

1° Par les professeurs et personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n° 92-70 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 pour les disciplines de santé, ou par des enseignants de rang équivalent qui ne relèvent pas du ministère en charge de l'enseignement supérieur participant à la recherche publique au sens de l'article L112-2 du code de la recherche, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;

2° Par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription.

La direction de la thèse peut également être assurée sous forme de codirection instaurée par convention entre un ou deux directeurs de thèse répondant aux conditions fixées ci-dessus et une personne du monde socio-économique ou culturel reconnue pour ses compétences dans le domaine. La proposition de codirection est soumise à la décision du chef de l'établissement accrédité, sur proposition du directeur de l'école doctorale. Dans ce cas, les doctorants sont placés sous la responsabilité conjointe des codirecteurs de thèse.

La dérogation à diriger une thèse de doctorat pourra être accordée par le président de l'UPEC, sur proposition de la direction de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche de l'UPEC.

Deux cas principaux requièrent deux procédures distinctes de dérogation : la première concernant la direction exclusive d'une thèse à 100%, et la seconde portant sur la codirection d'une thèse.

1. Procédure de Dérogation pour la Direction Exclusive d'une Thèse à 100%

L'octroi de la dérogation est décidé par le chef d'établissement, à la suite d'un avis émis par la commission de la recherche de l'UPEC, sur proposition du directeur de l'école doctorale. Le dossier de demande de dérogation comprend les éléments suivants :

- Une demande d'autorisation à diriger une thèse
- Un curriculum vitae détaillé
- Une liste exhaustive des diverses publications
- Le projet doctoral pour lequel la requête est formulée
- **Une autorisation d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et un engagement à soutenir l'HDR avant 3 ans.**

2. Procédure de Dérogation pour la Codirection de Thèse

L'octroi de la dérogation pour diriger **une seule thèse** pour une durée de deux ans, est décidé par le chef d'établissement, à la suite d'un avis émis par la commission de la recherche de l'UPEC, sur proposition du directeur de l'école doctorale. Le dossier de demande de dérogation comprend les éléments suivants :

- Une demande d'autorisation à diriger une thèse
- Un curriculum vitae détaillé
- Une liste exhaustive des diverses publications
- Le projet doctoral pour lequel la requête est formulée
- La codirection avec le demandeur doit être assurée par un enseignant-chercheur de l'UPEC, titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et rattaché à une ED de l'UPEC
- **Tout élément justifiant que l'HDR est en cours de préparation**